

## Formation RIFAP

### Adaptations temporaires à la formation valable jusqu'à nouvel ordre

Version 21/05/2020

#### 0 - Préambule

Dans le cadre de la reprise des activités sportives, les formateurs vont être amenés à mettre en œuvre certains gestes barrières indispensables pour participer à la lutte contre la pandémie. Ces gestes barrières vont nécessiter certains ajustements dans le déroulement de la formation RIFAP. Ce document se propose de présenter les ajustements qui peuvent temporairement être mis en œuvre.

Le secteur de la formation implique, par nature, le regroupement de personnes concentrées autour d'une même tâche dans une dynamique de coopération. Les interactions entre les participants représentent l'essence même de l'activité ce qui constitue une situation à risques. Dans ce contexte, les consignes ont pour objectif d'aider les acteurs de la formation à organiser de nouveau des formations en présentiel de manière progressive visant à garantir la bonne préservation de la santé des apprenants et des formateurs.

#### 1 – Respect des gestes barrières

A minima, les clubs concernées par l'activité de formation RIFAP devront mettre en place et faire respecter les gestes barrières individuels (consignes du gouvernement), à savoir :

- Respecter la distance d'au moins 1 mètre minimum entre chaque stagiaire,
- Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydro alcoolique, notamment après contact impromptu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes. Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique. Se laver les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture de cigarettes. Le centre de formation fournira aux formateur et stagiaires le matériel nécessaire au respect des gestes barrières au sein de la structure comme le gel hydroalcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.

Les fournitures telles que stylos, téléphone ne doivent pas être partagés. Chacun des stagiaires doit disposer de ses propres outils de travail.

De même, le matériel pédagogique ne doit pas être partagés.

Il est nécessaire de minimiser les contacts entre formateur / stagiaire et stagiaires entre eux

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer. Les salles de formation doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des formateurs (soit environ 4 m<sup>2</sup> par stagiaire, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle de formation, contre un mur, une fenêtre, etc.).

Lorsque la formation est organisée en milieu naturel sur un bateau, lac ou piscine, les recommandations de la FFESSM seront prises en compte.

Il est rappelé que le port du masque n'est pas obligatoire lorsque les règles de distanciation physique sont respectées. Le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.

Si le formateur et les apprenants doivent manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, le lavage des mains avec par exemple du gel hydroalcoolique est obligatoire avant chaque utilisation, après et par chaque personne. L'entretien du matériel utilisé est à effectuer avant et après chaque utilisation avec un détergent/désinfectant. **Ces règles ne semblent pas pratiquement réalisables en ce qui concerne l'utilisation successive d'un mannequin de secourisme lors de l'enchaînement des différents cas concrets.**

Si le formateur et les apprenants doivent être, pour les besoins de la formation, à une distance inférieure à la distance de sécurité d'au moins 1 mètre, ils doivent être équipés d'un masque. **Cette règle également peu pratique dans le cadre de la réalisation de cas concret de secourisme, conduira à limiter les cas concrets à des exercices individuels uniquement.**

## 2 – Ajustement périmètre de formation RIFAP

Capacité	Connaissances, savoir- faire et savoir-être	Commentaires / Ajustement temporaire
1	Communication entre plongeurs lors d'un accident de plongée.	Contenu de formation inchangé
2	Mise en sécurité de l'accidenté.	<p>La mise en sécurité du plongeur (tractage en surface) est réalisée en conservant le détendeur en bouche et le masque sur le visage (pour les binômes dans l'eau)</p> <p>Dès lors que le détendeur en bouche / masque sur le visage pour chacun des plongeurs ne peut pas être garantie, la distanciation doit être mise en œuvre. Des lors, :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les déséquipements (retrait du gilet) ne seront pas à réaliser.</li> <li>• Les sorties d'eau ne seront pas travaillées en réelle dans l'eau. L'alternative, pour le formateur, consistera questionner le plongeur sur les différentes prises, avantage / inconvénient de ces prises, difficultés éventuelles de réalisation.</li> </ul>
3	Récupération des plongeurs de la palanquée.	Contenu de formation inchangé. Le formateur s'assurera qu'il aura suffisamment de fiche d'évacuation disponible pour éviter les échanges entre stagiaires
4	Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident.	Contenu de formation inchangé.
5	Prise en compte des plaintes et malaises de la victime et évaluation des fonctions vitales.	<p>Les apports théoriques du formateur (<b>démonstration pratique ou dirigée</b>, qui peuvent garantir la distanciation sociale, <b>sont conservées</b>) sur tous les thèmes de cette capacité 5. Les sujets à aborder restent les suivants : signes de malaise, conduite à tenir pour les plaies, les brûlures, les traumatismes, la perte de conscience et l'arrêt cardiaque ; le formateur continue à contextualiser ce contenu aux activités subaquatiques fédérales.</p> <p>Les <b>misés en situations</b> (cas concret) <b>sont conservées, sauf si elles ne sont pas de nature à garantir</b> la distanciation sociale entre stagiaires et formateurs ou si du matériel pédagogique doit être partagé entre stagiaire.</p> <p>Dans la mesure où les échanges de fourniture entre stagiaires ne sont pas autorisés, l'utilisation de mannequin (même en imaginant une désinfection du matériel entre chaque candidat),</p>

		n'est pas préconisée (à moins que le formateur puisse garantir un mannequin à usage unique pour chacun des candidats durant toute la session de formation)
6	Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime.	Respecter les recommandations de la Commission Médicale et de Prévention Nationale en matière d'accidents de plongée, connaissance sur l'utilisation de l'oxygénothérapie = Contenu de formation inchangé  Dans la mesure où les échanges de fourniture entre stagiaires ne sont pas autorisés, l'utilisation du kit d'oxygénothérapie par le candidat (même en imaginant une désinfection du matériel entre chaque candidat), n'est pas préconisée (à moins que le formateur puisse garantir un kit d'oxygénothérapie unique à chaque candidat durant toute la session de formation)
7	Appel aux secours. Passation des informations aux urgences et suivi.	Contenu de formation inchangés

### 3 - Complément d'information / Intervention secourisme

#### La conduite à tenir face à un arrêt cardiorespiratoire

Durant la phase de pandémie liée au COVID-19, l'Ilcor (International liaison committee on resuscitation) recommande de modifier la conduite à tenir lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardiorespiratoire.

Ainsi :

- **face à une victime inconsciente**, le sauveteur secouriste recherche des signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la personne se soulèvent. **Il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche et du nez de la victime.**
- **face à un adulte en arrêt cardio respiratoire**, le sauveteur secouriste pratique uniquement les compressions thoraciques. **Il n'effectue pas de bouche-à-bouche.** L'alerte (VHF 16 / Cellulaire 196) et l'utilisation du défibrillateur automatisé externe restent inchangées.

#### Que faire pendant les premiers secours ?

Le secouriste **ne devra jamais intervenir sans masque**. Il devra porter de préférence un masque de type FFP2 ou à défaut de type chirurgical II ou II R.

Se laver/désinfecter les mains avant l'intervention.

S'équiper du masque de protection indiqué ci-dessus, des lunettes de protection, des gants en vinyle avant de pratiquer les gestes de premiers secours.

Les gestes de premiers secours ne changent pas pour la majeure partie des accidents, en particulier lorsque :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe,
- La victime se plaint de malaise,
- La victime se plaint de brûlures,
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- La victime ne répond pas mais elle respire.

En matière de réanimation cardio-respiratoire les gestes et contacts nécessaires (insufflation thoracique notamment) sont en contradiction avec les recommandations sanitaires. Il est donc impératif de réaliser le massage thoracique en priorité sans réaliser les insufflations, avant l'appel des secours (VHF 16 / Cellulaire 196) qui donnera les consignes sur des gestes complémentaires en fonction de l'analyse de la situation par les services des urgences.

## **Références**

RIFAP : référentiel interne de formation (Manuel de formation + Guide RIFAP Fourniture fédérale qui développement du contenu à enseigner dans chacune des 7 capacités)

Guide des bonnes pratiques sanitaires pour le secteur de la formation professionnelle

Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives